



28 mars 2022

(22-2551)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 28 mars 2022, est distribuée à la demande de la délégation du **Chili**. La notification concerne les importations soumises à contingents tarifaires (**tableau MA:2**) pendant l'**année civile 2020**.

Tableau MA:2

ACCÈS AUX MARCHÉS CHILI

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

Listes relatives aux engagements en matière de contingents tarifaires et autres

TQ ID	Désignation des produits (d'après la section I-B (ou I-A) de la Liste)	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Non ouvert*	Période considérée			Unité	Montant du contingent tarifaire pour la période	Importations dans les limites du contingent au cours de la période	Taux d'utilisation ((4 / 3) * 100) %	Note
				(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	Type	Du		Au			
				1	2	3		4			
CHLQ001	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide: Autres	17019910, 17019920, 17019990	<input checked="" type="checkbox"/>	Civile	01/01/2020	31/12/2020	t	60 000			1)

* Le droit appliqué est identique au droit contingentaire consolidé.

Source: ODEPA, sur la base de renseignements du Service national des douanes.

1) CHLQ001: Le droit hors contingent est de 0%.